



Atteinte vie privée

Par **Chris 78**, le **14/07/2020** à **12:11**

Bonjour,

Je voudrais savoir si mon voisin du dessus à le droit de se pencher par dessus la rembarde de se terrasse pour faire l'inventaire de ce qui se trouve sur ma terrasse(terrasse commune à usage privatif rattachée à mon appartement).

Quelles peuvent être les restrictions d'utilisation de cette terrasse? Que peut on mettre dessus et qu'est-ce qui peut être interdit?

Merci d'avance our votre réponse.

Par **youris**, le **14/07/2020** à **16:24**

bonjour,

vous devez consulter votre R.C. concernant l'usage de terrasse partie commune à usage privatif.

il me semble difficile d'interdire à votre voisin de voir ce qui ce passe sur votre terrasse qui par principe, étant extérieure, est exposée à la vue des autres.

salutations